



SÉRIE 2/4

« Le travail protège-t-il de la pauvreté » est une re-

cherche menée par Solidaris en collaboration avec RTL-Info et « Le Soir ». Elle interroge en profondeur 816 travailleurs représentatifs des 40 % de la population active considérée par Solidaris comme « ayant un

risque de basculer dans la pauvreté », « pauvre » ou « très pauvre ». Parmi eux, seul un tiers vit réellement sous le seuil de pauvreté (1.250 euros/mois).

Jeudi 13 octobre
Les coups durs de la vie

Aujourd'hui
La triple peine des travailleurs pauvres
Samedi 15 octobre
Les jeunes, victimes de choix
Lundi 17 octobre
Se priver pour survivre

Le travailleur pauvre est d'abord une travailleuse

SOCIAL La monoparentalité est un facteur aggravant

- Suite de notre enquête Solidaris entre travail et précarité.
- Et confirmation d'une tendance lourde : les femmes constituent la plus grande part des travailleurs en difficulté.

Le travail protège-t-il du risque de pauvreté ? La question est au centre du dernier « Thermomètre Solidaris » publié cette semaine par RTL-Info et *Le Soir*.

L'institut de sondage mandaté par la mutualité mesure « pauvreté subjective » (ressentie par les gens) et « pauvreté objective » (mesurée sur le compte en banque). Pour faire bref, et pour mémoire (lire *Le Soir* de ce jeudi 13/10), pour quatre travailleurs sur dix, les revenus professionnels ne suffisent pas ou suffisent à peine à boucler le budget (29 % des travailleurs arrivent tout juste au bout du mois avec leur salaire, 8 % vivent avec un compte à découvert et 3 % assurent qu'ils ne s'en sortent plus, qu'ils

craignent de basculer dans la pauvreté). Ces trois catégories représentent 40 % de la popula-

tion active et sont le cœur du sondage. Notons que parmi ces 40 % de travailleurs (« très pauvres ou flirtant avec la pauvreté », 35 % déclarent vivre sous le seuil objectif de pauvreté (moins de 1.250 euros par mois), soit un travailleur sur sept.

1 Être femme, la double peine.

On s'en doutait un peu mais l'enquête Solidaris le confirme magistralement : le genre s'invite clairement à la table des inégalités sociales. Parmi les 40 % de travailleurs, on compte deux tiers (66 %) de femmes et un tiers d'hommes. Au sein même de la catégorie « femmes », quatre sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté tandis que parmi les hommes, cette part se réduit à trois sur dix.

2 Temps partiel et précarité.

On sait également que les travailleurs occupant des emplois précaires sont avant tout des travailleuses. On sait aussi que près de la moitié des travailleurs de l'échantillon ayant un revenu en dessous du seuil de pauvreté ont en fait un temps partiel. On sait enfin que le temps partiel est un régime de travail spécifiquement féminin : si 46 % des salariés sont des travailleuses à temps partiel, plus de 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Précisons, pour couper les ailes à des certitudes bienveillantes, que l'immense majorité de ces temps partiels sont réputés « non choisis ». « Dans la mesure où l'enquête établit un lien étroit entre temps partiel et revenu, la pauvreté au travail frappe donc surtout les femmes », analyse le sociologue Mateo Alaluf (ULB).

3 Structure familiale. La précarité liée aux revenus faibles est, on s'en doute, impactée par la structure familiale. L'enquête démontre que les ménages de « travailleurs pauvres » comprennent souvent un conjoint actif et un conjoint inactif (donc un seul revenu) ou ne comprennent qu'une seule personne. « Clairement, ce sont les formes de familles monoparentales - avec un, deux ou plus de deux enfants - et les ménages d'une personne qui sont les plus impactés par cette pauvreté laborieuse », commente Solidaris.

4 Quand le ménage sauve la mise.

Environ 40 % des travailleurs ayant un revenu sous le seuil de pauvreté échappent à la précarité en vivant au sein de ménages dont les revenus cumulés permettent de repasser au-dessus du seuil de pauvreté. Clairement, il s'agit avant tout

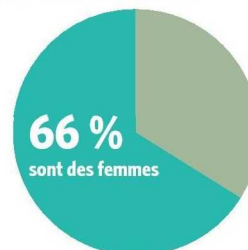
de femmes, de personnes ayant un faible niveau d'étude, de travailleurs occupant des emplois précaires ou exerçant des professions d'ouvriers non qualifiés, d'employés non administratifs et de petits commerçants... Ou quand on concentre sous un même toit de nombreux prédictors de pauvreté.

5 Déterminisme social. Une certitude, l'origine sociale des sondés démontre le poids important de l'héritage familial dans la pauvreté. Parmi nos travailleurs qualifiés de « (très) pauvres ou ayant un risque de basculer dans la pauvreté », les deux tiers proviennent d'une famille qui ne vivait pas dans l'aisance financière ou avait de vraies difficultés d'argent. On est donc face à une tendance lourde mais pas face à la reproductibilité automatique d'un modèle social.

La preuve par le vécu de l'autre tiers des travailleurs : parmi ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 1.250 euros/mois), ils sont 31 % à provenir d'une famille plutôt aisée ou plutôt très aisée financièrement. Et les données sont comparables dans les autres catégories. Preuve, s'il en est encore besoin, qu'un jour tout peut basculer. ■

ÉRIC BURGRAFF

Parmi les 40 % de travailleurs concernés par « la pauvreté »



Sur l'ensemble de l'échantillon consulté par Solidaris :
48 % sont des femmes

INFOGRAPHIE LE SOIR 14.10.16 -
Solidaris - Le Thermomètre des Belges - Octobre 2016

témoignage « Il faut mettre son amour-propre de côté »

Au milieu des sculptures et des tableaux du musée Ianchelevici, à La Louvière, Isabelle respire. En jeans troués et en baskets, cette ancienne secrétaire qui n'a « jamais été très chichi-pompon », comme elle dit, a trouvé un emploi qu'elle aime, avec des collègues qu'elle adore.

Isabelle est mère célibataire. Et elle n'a pas fait d'études. La double peine. Les femmes et les familles monoparentales constituent, on le sait, les profils les plus à risques de précarité.

Quand elle tombe enceinte, Isabelle travaille comme secrétaire dans l'entreprise de ses beaux-parents... Alors, quand son compagnon la quitte et part vivre outre-Atlantique, elle se retrouve seule, avec sa fille Louan, et sans emploi. Elle retrouvera d'abord du travail comme secrétaire dans le secteur du bâtiment. « Le milieu était terrible, ça allait de faillite frauduleuse en faillite frauduleuse. » Une de ces entreprises arrête de la payer pendant trois mois. Elle ne perçoit alors que 500 euros de l'Onem. Au bout de ces trois mois, Isabelle, qui est alors en CDI, est licenciée de façon abusive (« Un SMS le dimanche soir me faisant savoir que je n'étais pas attendue le lundi matin ») : « J'ai eu gain de cause, mais je n'ai retouché mes salaires non payés et mes indemnités que trois ans plus tard ! Heureusement que mes parents étaient là pour m'aider. Mais à un moment, il faut mettre son amour-propre de côté : savoir qu'on travaille mais devoir aller à la banque alimentaire ! J'en ai pleuré plusieurs fois... »

« Il n'y a pas d'emploi ! »

S'ensuivent plus de cinq ans entre chômage, formations et contrats intérimaires de quelques jours... avant qu'Isabelle ne soit rayée du chômage, lors de la dernière réforme. « On se retrouve chômeur de longue durée, mais ce n'est pas qu'on n'essaye pas de s'en sortir. Au bout d'un moment, on tourne en rond, on ne sait même plus où postuler. Il n'y a pas d'emploi ! » Elle passe donc d'indemnités de 1.200 euros par mois à une allocation de 900 euros. « Une fois qu'on a payé le

loyer, le chauffage, l'électricité, les charges, il faut choisir : ne pas se soigner, par exemple. S'habiller, aller chez le coiffeur : tout ça passe à la trappe. Ma fille doit être suivie par une logopède et pour des soins d'orthodontie. Ça, ça n'a pas été possible. »

À l'époque, Isabelle décide de suivre une formation à la maison du tourisme de La Louvière, ainsi qu'une autre pour être formatrice en alphabétisation chez Lire & Ecrire. C'est finalement sa rencontre avec une assistante sociale du CPAS qui la sortira de la galère. Elle lui décroche un emploi « article 60 » au musée de La Louvière.

« On préfère les jeunettes... »

Employée administrative à l'accueil, Isabelle est passionnée : avec une collègue, elle crée un parcours intitulé « L'art en ville » qui fait découvrir aux gamins des environs l'histoire des œuvres d'art qu'ils croisent tous les jours en rue, sans les voir. Elle s'occupe aussi de mettre en place des visites du musée adaptées au public d'alphabétisation ou aux primo-arrivants.

Les contrats subsidiés de type « article 60 », qui visent à remettre les gens à l'emploi et à leur faire récupérer leur droit au chômage, sont cependant limités. Après 18 mois au musée, Isabelle le quittera donc dans... deux semaines, malgré les tentatives de sa direction pour la garder. Fataliste, la jeune quinquagénaire sait qu'elle est repartie pour un tour : « Déjà quand j'avais trente ans, on me disait que je devenais vieille pour du secrétariat. Dans le privé, on préfère les jeunettes. Alors à 41 ans... Mais je m'y étais préparée. J'en ai profité pour me remettre à flot financièrement, payer ses classes de neige à ma fille, qui a 13 ans. Elle a aussi eu une guitare et des cours de musique... Mais elle a conscience que c'était tant que j'avais un travail... »

Isabelle aimerait retrouver un emploi dans le socioculturel. La semaine prochaine, elle a encore deux visites guidées à mener, qu'elle savourera : « Je sais maintenant que je suis faite pour ça ! » ■

ÉLODIE BLOGIE

L'EXPERTE

« On sabre dans les droits des femmes »

Soizic Dubot est coordinatrice nationale à Vie féminine.

Pourquoi les femmes sont-elles plus « à risque » ?

C'est tout lié à la structure même du marché du travail, encore très « genrée ». Ensuite, les femmes se retrouvent davantage dans des secteurs et emplois moins valorisés : le nettoyage, la grande distribution, les services aux personnes. De nom-

breuses femmes deviennent des « travailleuses pauvres ». Les choses empirent-elles avec les mesures du gouvernement Michel ?

La mesure qui affecte le plus les femmes au travail, c'est la réduction de l'AGR, l'allocation de garantie de revenus, grâce à laquelle des femmes qui cherchent un temps plein

peuvent accepter un temps partiel en conservant un complément du chômage. Le calcul de cette AGR a déjà été modifié en 2015. Et le gouvernement réfléchit à diminuer cette allocation de 50 % après deux ans ! On est en train de sabrer dans des droits qui permettent aux femmes de garder la tête hors de l'eau.